

PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS PAR LES ENTREPRISES DU NORD du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Vous êtes propriétaire d'entreprise et cherchez à étendre vos activités et à créer des emplois pour les gens du Nord? Vous croyez qu'un nouvel investissement pourrait énergiser votre entreprise et la propulser vers de nouveaux sommets? La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) est fière de s'associer aux petites et moyennes entreprises pour créer des emplois et stimuler la croissance économique, car un secteur privé fort veut dire un Nord plus fort et plus prospère.

Que peut faire votre entreprise avec notre aide?

Le Programme de création d'emplois par les entreprises du Nord, instauré par la SGFPNO, vise à appuyer des initiatives axées sur la création d'emplois et la réussite des petites et moyennes entreprises.

Qui est admissible?

Les entreprises établies et les nouvelles entreprises qui créeront des emplois dans le Nord de l'Ontario sont admissibles. Les secteurs admissibles comprennent entre autres :

- l'agriculture
- les télécommunications
- les produits forestiers
- le tourisme axé sur les ressources, la culture, l'aventure et la nature
- la fabrication
- la technologie
- l'exploitation minière

Ce qui est admissible

Les frais admissibles qui mènent à la création d'emplois dans le Nord comprennent entre autres :

- les améliorations locatives
- l'achat de matériel neuf ou usagé
- le capital intellectuel
- les coûts de construction d'immobilisations liés à l'établissement ou à l'expansion d'une entreprise
- la formation du personnel
- le marketing
- la viabilisation des terrains

Financement

- L'aide financière maximale accordée par la SGFPNO à tout projet ne dépassera généralement pas 50 pour cent des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de un million de dollars.
- Jusqu'à la moitié de l'aide financière de la SGFPNO pourrait être fournie sous la forme d'une subvention conditionnelle, et le solde sous la forme d'un prêt remboursable.

Nous sommes ici pour appuyer la croissance du Nord en appuyant la croissance de votre entreprise. Rêvez donc en grand.



Communiquez avec nous dès aujourd'hui.

1 800 461 8329

nohfc.com

PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS PAR LES ENTREPRISES DU NORD du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Lignes directrices

- ➔ Le projet proposé ne doit pas faire concurrence déraisonnable aux entreprises déjà établies dans le Nord de l'Ontario.
- ➔ Le projet proposé doit produire des retombées économiques nettes pour le Nord de l'Ontario.
- ➔ L'entreprise doit indiquer les autres sources de financement pour mettre en œuvre le projet.
- ➔ Toute l'information requise pour exercer une diligence raisonnable relativement au projet proposé doit être fournie sur demande par l'entreprise.
- ➔ Les frais engagés avant la date de début approuvée du projet ne sont pas normalement admissibles à l'aide financière de la SGFPNO.
- ➔ La SGFPNO pourrait envisager d'approuver au cas par cas d'autres projets qui sont présentés par des entreprises individuelles et qui sont, à l'avis du conseil d'administration de la SGFPNO, nécessaires pour servir un but dans le Nord de l'Ontario.

Ce qui n'est pas admissible

Les projets, les frais et les activités qui ne sont pas admissibles comprennent entre autres :

- ➔ les activités de commerce de détail
- ➔ les plans d'affaires
- ➔ les plans stratégiques
- ➔ les études de faisabilité
- ➔ les frais de recherche-développement
- ➔ le matériel roulant (p. ex. camions et voitures)
- ➔ les frais liés à l'exploration minière et à l'exploitation souterraine
- ➔ les frais de gestion de projets
- ➔ les frais d'experts-conseils
- ➔ les frais d'entretien
- ➔ les frais d'administration
- ➔ les fonds de roulement
- ➔ l'inventaire
- ➔ d'autres frais d'exploitation permanents

Marche à suivre pour présenter une demande

On peut se procurer les formulaires de demande pertinents à www.nofhc.com ou auprès des guichets ServiceOntario et bureaux du ministère du Développement du Nord et des Mines.

Les demandes seront examinées selon le principe du premier arrivé premier servi. Le financement fourni dans le cadre de ce programme est restreint. On ne peut garantir que toutes les demandes répondant aux critères du programme seront approuvées par la SGFPNO.